

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie
d'entreprise,
Orientation : Management durable

1. Intitulé de module Créagir, 2026-2027

réinventer la ville de demain (projet inter école collaboratif et durable)
<https://www.hesge.ch/geneve/creagir-inventer-ville-demain>

Code : 5951-18

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Il s'agit d'un cours projet inter-écoles collaboratif et durable. Des groupes sont constitués d'étudiant-es de différentes filières de la HES-SO Genève, par exemple : travail social, gestion de la nature, architecture, architecture du paysage, économie d'entreprise, information science, arts visuels, santé, etc.... C'est une occasion unique de découvrir d'autres métiers et développer ses compétences de travail collaboratif et interdisciplinaire.

Ces équipes multidisciplinaires abordent des enjeux actuels du développement de la ville de demain dans une démarche créative et durable, soutenue et guidée par l'ensemble des professeurs des différentes filières. Les sujets et problématiques sont élaborés en lien direct avec des enjeux concrets des collectivités publiques de la région du Grand Genève.

Chaque équipe présente un dossier proposant un projet concret s'inscrivant dans le développement de la ville de demain et répondant à des critères de durabilité.

Des informations sont disponibles sur la page internet <https://www.hesge.ch/geneve/creagir-inventer-ville-demain>

Il s'agit de développer :

1. des projets innovants, créatifs et concrets ;
2. des projets qui transforment les pratiques de la ville ;
3. des projets qui favorisent l'engagement des populations ;
4. des projets qui tendent vers une ville écologique.

Objectifs d'apprentissage :

1. Explorer et expérimenter l'interdisciplinarité
2. Apprendre à travailler en équipe interdisciplinaire
3. Acquérir des compétences pratiques pour la vie professionnelle
4. Développer son réseau interprofessionnel
5. Réaliser un projet concret qui réponde aux enjeux du développement actuel de la ville
6. Présenter un dossier répondant à des critères de durabilité devant un jury de professionnels

Compétences visées

A l'issue de ce cours, l'étudiant-e est capable de :

1. Appréhender les enjeux d'un développement durable de la ville
2. Participer à la création d'une vision commune
3. Communiquer les informations utiles avec les différents partenaires
4. Ouvrir son champ disciplinaire et le mettre en relation avec d'autres
5. Défendre ce projet devant des experts

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module débute par un cours bloc de 5 jours en semaines 36-37 (avant la rentrée HES). Cette semaine est une immersion au module pour permettre de découvrir la problématique de travail et le processus de co-création interdisciplinaire, connaître les étudiant-es et l'équipe enseignante, former les groupes interdisciplinaires et proposer en fin de semaine une première piste de travail.

Les groupes d'étudiant-es travaillent ensuite de façon autonome et sont régulièrement coachés par l'équipe enseignante. Des points de situation sont organisés en fin de journées tous les 15 jours.

Deux sessions de présentations orales sont organisées pour tous les groupes durant le semestre pour permettre un feedback de l'ensemble de l'équipe enseignante.

Les étudiant-es rendent un dossier avant Noël et défendent leur projet à l'oral devant jury début janvier.

L'enseignement est délivré sous forme d'apports théoriques en semaine 37 sur :

- les enjeux des projets transdisciplinaires et l'introduction aux enjeux d'une ville écologique ;
- la présentation de différents outils ou forme de collaborations ;
- la gestion de projet interdisciplinaire ;

et d'ateliers pratiques :

- Travail en groupe ;
- Échanges et coaching de l'équipe enseignante ;
- Présentation intermédiaire des projets, échanges entre les groupes ;
- Présentation finale des projets, évaluation.

Exigences de fréquentation

- Présence obligatoire aux temps de collaborations et aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée.

6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

Dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation, l'IA n'est pas utilisée dans ce module.

Si les étudiant-es ont recours à l'IA pour la réalisation de leur projet et rédaction de leur dossier, toute référence exhaustive devra figurer dans les références bibliographiques en respectant les règles en vigueur de la HEG-GE.

7. Modalités d'évaluation et de validation

Une grille critériée distribuée à l'ouverture du module comprenant notamment une dimension relative au rapport écrit avec soutenance orale, et plusieurs dimensions relatives au processus de création de projet. La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 5 doivent être satisfaites.

8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

Si le travail est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note 4 en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e-s peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

9. Bibliographie